

Orléans, Lundi 6 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections des Conseillers régionaux de la propriété forestière

Les Conseils des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) seront renouvelés en 2017 (précédent scrutin en 2011, mandat de 6 ans). Ces élections ont lieu en deux temps : le 7 février 2017 pour l'élection des représentants des propriétaires forestiers par les collèges départementaux des propriétaires forestiers, et le 9 mars 2017 pour l'élection des organisations professionnelles par les collèges régionaux des organisations professionnelles les plus représentatives de la forêt privée.

Le Conseil d'un CRPF est principalement composé de propriétaires forestiers élus. Les réunions du Conseil, au nombre de quatre par an, agrèent les Plans Simples de Gestion (PSG) et peuvent, lorsque cela est justifié, autoriser les coupes extraordinaires. Les Plans Simples de Gestion présentés sont instruits par les agents du CPRF, répartis sur tout le territoire, en lien avec les services de l'Etat qui vérifient la bonne application du Code Forestier. L'Etat siège par ailleurs au Conseil en tant que Commissaire du Gouvernement.

En région Centre-Val de Loire, le Conseil agrée chaque année quelques 380 PSG, dans une région où la forêt privée s'élève à 87 % de la surface totale des forêts de la région. La gestion durable des forêts, alors qu'elles représentent une ressource abondante en région, est un enjeu fort, tant économique qu'environnemental.

L'élection du 7 février 2017 est organisée par le Préfet de région. En plus des départements de la région Centre-Val de Loire, l'élection des conseillers pour les départements de l'Île-de-France est également organisée par la préfecture de la région centre Val de Loire.

Les propriétaires forestiers sont appelés à voter par correspondance pour élire leurs conseillers.

CONTACT PRESSE

Colette THEAS-DUHAMEL

Chargée des relations presse et de la communication

Courriel : communication@loiret.pref.gouv.fr

Tél. : 02 38 81 40 35 / 06 71 17 35 28

Le matériel de vote a été adressé aux propriétaires forestiers (propriétaires d'au moins 4ha sur un même département ou propriétaire de moins de 4ha mais ayant adhéré à un règlement type de gestion ou à un code de bonnes pratiques sylvicoles) avant le 10 janvier 2017 et le vote peut être réalisé jusqu'au 7 février 2017.

Le dépouillement sera réalisé à la Préfecture de région à partir du 8 février et la proclamation des résultats aura lieu au plus tard le 10 février 2017. Il s'agit d'un scrutin uninominal à un tour.

Nombre de conseillers par département et nombre d'électeurs par département

Départements	Nombre d'électeurs (propriétaires forestiers)	Nombre de Conseillers titulaires CRPF à élire
18	2958	2
28	1540	1
36	3110	1
37	4365	2
41	4647	2+1 représentant des signataires des autres documents de gestion durable
45	3760	2
77	2569	1
Ile de France Ouest (78-91- 92-93-94-95) : comptant pour un département	2073	1
Total	25 022	13 Titulaires (et 13 suppléants)